

INFORMATIONS : DNB

Toutes les informations transitent par pronote.
Pensez à consulter PRONOTE (Agenda et Messagerie) REGULIEREMENT.
Vérifiez que vos accès responsables sont valides.

L'attribution du diplôme national du brevet (DNB) -Session 2023

Le diplôme national du brevet sanctionne la formation dispensée au collège en fin de classe de troisième. Il atteste la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée

- à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (sur 400 points)
 - aux résultats obtenus aux épreuves d'un examen terminal (sur 400 points).
- = obtention 400 pts - mention Assez Bien : 480 pts - mention Bien : 560 pts - mention Très Bien : 640 pts.**

1. La Maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Pour en savoir plus sur le socle commun, cliquez sur ce lien : [Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)

- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire. Il s'articule autour de cinq domaines (dont le premier se décline en quatre composantes). Sa maîtrise s'acquiert progressivement pendant l'école élémentaire et le collège.

Les huit composantes du socle :

- la langue française à l'oral et à l'écrit
- les langues étrangères et régionales
- les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- les langages des arts et du corps
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- les systèmes naturels et les systèmes techniques
- les représentations du monde et l'activité humaine.

Ces quatre composantes constituent le domaine **les langages pour penser et communiquer**

Chacune des huit composantes du socle commun est évaluée selon une échelle à quatre niveaux :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

- Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des évaluations menées au long du cycle 4 (5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) par les enseignants.
- La maîtrise du socle commun est notée sur **400 points**.
- Les élèves ayant suivi un **enseignement facultatif** (LCA latin ou grec, LCR breton, LCE anglais ou espagnol et chant choral) bénéficient en outre de :
- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints.
 - 20 points si ces objectifs sont dépassés.

2. L'examen terminal (composé d'une épreuve orale passée au collège et de quatre épreuves écrites)

Quatre épreuves écrites :

1. Une épreuve écrite de français d'une durée de 3 heures (100 points) le lundi 26 juin 2023 de 9h à 12h15

L'épreuve de français a pour but d'évaluer les connaissances et compétences déclinées par le programme de français de cycle 4, à savoir « lire », « écrire », « comprendre le fonctionnement de la langue » et avoir acquis « des éléments de culture littéraire et artistique ».

Elle se compose de trois exercices :

1. Travail sur le texte littéraire et, éventuellement, sur une image (50 points - 1 h 10 minutes)
Des questions permettent d'évaluer d'une part les compétences linguistiques du candidat et sa maîtrise de la grammaire, d'autre part d'évaluer la compréhension du texte et les compétences d'interprétation du candidat. Une ou deux questions portant sur l'image, si le sujet en comporte une, permettent au candidat de faire valoir des compétences d'analyse spécifiques et de mettre cette image en relation avec le texte littéraire.
2. Dictée (10 points - 20 minutes)
Un texte de 600 signes environ, en lien avec l'œuvre, est dicté aux candidats.
3. Rédaction (40 points - 1 h 30 minutes)
Deux sujets au choix sont proposés aux candidats : un sujet de réflexion et un sujet d'imagination.
Les candidats ont le droit, pour cette partie d'épreuve, de consulter un dictionnaire de langue française ou un dictionnaire bilingue. Chacun doit apporter le dictionnaire qu'il souhaite pouvoir consulter.

2. Une épreuve écrite de mathématiques d'une durée de 2 heures (100 points) le lundi 26 juin 2023 de 14h30 à 16h30

Les exercices qui composent le sujet permettent d'évaluer les connaissances figurant dans le programme de mathématiques du cycle 4 ainsi que la maîtrise des compétences « chercher », « modéliser », « représenter », « raisonner », « calculer » et « communiquer » décrites dans ce programme.

Le sujet de cette épreuve comporte obligatoirement un exercice d'algorithmique (programmation).

3. Une épreuve écrite d'histoire-géographie-enseignement moral et civique d'une durée de 2 heures (50 points) le mardi 27 juin 2023 de 9h à 11h

L'épreuve d'histoire et géographie, et d'enseignement moral et civique **a pour but** d'évaluer les connaissances et compétences attendues par les programmes de cycle 4 respectivement pour chacune de ces disciplines et fondées plus particulièrement sur les contenus définis par les repères annuels de programmation pour la classe de troisième.

Composition de l'épreuve

Exercice 1 : Analyser et comprendre des documents en histoire ou en géographie (20 points)

Exercice 2 : Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques et géographiques (20 points)

Exercice 3 : Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)

4. Une épreuve écrite de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie, dite «épreuve de sciences» d'une durée de deux fois trente minutes, soit 1 heure (50 points) le mardi 27 juin 2023 de 13h 30 à 14h30

Pour tous les candidats, **l'épreuve évalue** principalement les connaissances et compétences définies par les programmes de cycle 4 respectivement pour chacune des trois disciplines - physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie.

Pour cette épreuve, **deux disciplines** seulement sur les trois citées sont retenues.

Le choix des deux disciplines est signifié deux mois avant la date de l'examen.

Le candidat traite les exercices de chacune des deux disciplines retenues sur une seule et même copie.

Le sujet de l'épreuve est construit afin **d'évaluer l'aptitude du candidat** :

- à maîtriser les compétences et connaissances prévues par les programmes ;
- à exploiter des données chiffrées et/ou expérimentales ;
- à analyser et comprendre des informations en utilisant les raisonnements, les méthodes et les modèles propres aux disciplines concernées.

L'ECRIT D'ENTRAINEMENT AU COLLEGE BRIZEUX AURA LIEU LES MARDI 21 ET MERCREDI 22/03/2023.

5 – Soutenance de projet (100 points)

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de **présenter l'un des objets d'étude** qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, **ou l'un des projets** qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une **soutenance** : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les compétences et connaissances qu'il a acquises, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelles.

Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui

d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.

Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante étrangère ou régionale, dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement.

Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, il est recommandé qu'il puisse la valoriser dans son exposé.

Structure de l'épreuve

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury.

Si l'épreuve est collective, dix minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précèdent quinze minutes de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le sujet ou le projet présenté.

L'épreuve orale aura lieu au collège le mercredi 7 juin 2023.

Le chef d'établissement établit pour chaque candidat une **convocation individuelle** à l'épreuve.

Le choix du sujet ou du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale est transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève, selon les modalités fixées par le conseil d'administration.

Le jury est constitué d'au moins deux professeurs.

Afin de valoriser l'investissement de l'élève dans le travail fourni, les examinateurs peuvent élargir leur interrogation à d'autres projets ou sujets ayant été réalisés ou abordés au cours du cycle par le candidat.

Dans le cas d'une prestation en langue étrangère ou régionale, qu'elle soit faite pendant l'exposé ou pendant l'entretien, celle-ci ne doit pas excéder cinq minutes au total. Dans son évaluation, le jury valorise cette prestation, dès lors qu'un niveau satisfaisant de maîtrise de la langue concernée est atteint par le candidat.

Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, le jury veille à interroger le candidat sur cette expérience pour en souligner les acquis.

<p>Un entraînement à l'oral aura lieu du 9 au 17 janvier (selon les classes) et 2 après-midis de préparation à l'oral seront organisés les vendredi 14 avril et le mardi 23 mai 2023.</p>
--

D'autres part, au fil de cette année, les élèves de 3^{ème} passeront trois certifications :

L'ASSR : l'Attestation scolaire de sécurité routière niveau 2 fait suite au premier niveau passé en classe de 5e pour la plupart des élèves. Ils reçoivent un lien internet d'entraînement à l'épreuve via un message Pronote quelques semaines avant l'épreuve qui a lieu en classe au collège au Printemps 2023.

PIX est une certification en informatique avec une épreuve de 2 h entre le 6 mars et le 23 juin 2023. Les élèves ont eu l'occasion de s'entraîner seuls et en cours de technologie depuis la classe de 5e. Les familles et les élèves sont informés via Pronote du calendrier de cette certification.

EVAL@NG est un test de positionnement en anglais qui se déroule en salle informatique au collège. Les familles et les élèves sont informés via Pronote des modalités et du calendrier de cette certification d'une durée d'une heure. Une information a lieu également en cours d'anglais.